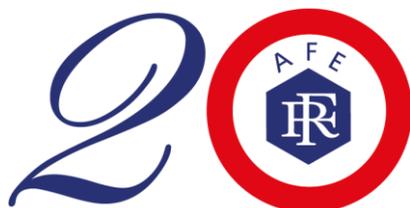


40e ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

18 au 22 mars 2024



Rapport de la Commission du Développement Durable et du Commerce Extérieur

Président : M. Pascal BOURBON

Vice-président : M. Bruno PLUDERMACHER

M. Alexandre BEZARDIN

M. Alexandre CHATEAU-DUCOS

Mme Patricia CONNELL

Mme Laurence HELAILI-CHAPUIS

M. Pierre LAVEANT

M. Loïc LE GLAND

Mme Audrey LECLERC

Mme Gaëlle LECOMTE

M. Christophe LEJEUNE

Mme Pascale RICHARD

M. Jean-Luc RUELLE

M. Abdelghani YOUMNI

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
Mot d'introduction du Président et du vice-Président de la Commission	3
Présentation de la Fresque du numérique.....	5
Radioscopie de Commerce Extérieur	7
Développement durable et Jeux Olympiques	8
Finance verte et commerce extérieur”	9
Conformité environnementale.....	13
Compte-rendu d'audition « Ateliers d'Art de France »	15
RESOLUTION DD-CE/1/03.2024/ADM	17
Document Annexe : Radioscopie du Commerce Extérieur	19

Mot d'introduction du Président et du vice-Président de la Commission

Nous adressons de vifs remerciements à tous les membres de la Commission qui, au travers d'une forte implication, ont fourni un travail considérable, notamment en intersession ; des remerciements aussi pour le Secrétariat Général de l'AFE qui a su soutenir nos efforts, des remerciements également à la Présidente de l'AFE et au Bureau Exécutif qui nous ont accompagnés très efficacement et ont su lever nombre de difficultés que nous rencontrons.

Nous considérons que la 40^{ème} Session a été un grand succès pour la Commission Développement Durable & Commerce Extérieur en raison de la très grande qualité des auditions et surtout de l'intensité et de la qualité du travail de réflexion effectué dans la commission.

Des modifications dans notre commissions : Madame Annie Réa a été remplacée par Monsieur Pascal Bourbon qui prend la présidence de la commission suite à l'élection au Sénat de Monsieur Jean-Luc Ruelle. Nous remercions Jean-Luc pour son implication, sa détermination et son engagement à la Présidence de cette commission dont il reste membre.

La commission a profité du changement de président pour mener une double réflexion :

- D'une part, établir un Bilan de la première partie de notre mandature.
- D'autre part, amplifier un travail de réflexion afin d'établir une feuille de route pour la 2^{ème} partie 2024-2026 et arriver à des résultats concrets et si possible tangibles en fin de mandat. Nous avons donc revu l'état d'avancement des résolutions adoptées lors des précédentes sessions et engagé des actions pour certaines d'entre elles.

Sur la partie prospective sur les objectifs à moyen/long terme de notre commission, nous avons établi quatre priorités :

- 1) Établir un mapping complet des outils et dispositifs de promotion du commerce extérieur en essayant d'y apporter une analyse critique et objective et d'identifier des axes d'amélioration. Nous souhaitons par ailleurs particulièrement insister sur le rôle des EFE et leurs besoins spécifiques hors de France.
- 2) Le second résultat tangible sur lequel nous aimerions aboutir en 2026 est une analyse des pratiques du MEAE en matière de développement durable dans le cadre notamment du Plan « Ambassades Vertes »
- 3) Mener une réflexion sur la notion de commerce extérieur durable : développement des échanges internationaux tout en tendant vers un commerce plus durable et éthique.
- 4) Enfin nous restons fortement impliqués sur la formation et la sensibilisation de nos élus FdE en matière de développement durable et souhaitons donner de la visibilité à des initiatives ou à des entrepreneurs à l'étranger, impliqués sur cette thématique dans le cadre notamment du Prix du Développement Durable de l'AFE dont notre Commission est à l'origine et souhaite faire perdurer.

Pour cette session et dans un esprit d'efficacité et de lisibilité, nous avons décidé de ne présenter qu'une résolution, l'idée n'étant pas de faire moins, mais de faire mieux en additionnant si nécessaire des auditions complémentaires (parfois réparties sur plusieurs sessions) afin d'aboutir à l'élaboration de résolutions plus approfondies.

À la suite de notre résolution de la 38^{ème} Session de mars 2023 relative à la formation des Élus, une formation portant sur la « Fresque du numérique » a été organisée par notre commission avec l'aide d'un de nos collègues pour l'ensemble des Conseillers de l'AFE.

Un éclairage particulier sur les échanges avec la région Asie-Pacifique a été donné à la radioscopie du Commerce Extérieur préparée conjointement par nos collègues Abdelghani Youmni et Christophe Lejeune.

Sur cette 40^{ème} session, nous avons travaillé sur quatre thématiques principales en essayant dans la mesure du possible d'organiser 2 auditions par thématique afin de compléter et contraster s'il y a lieu le contenu et les messages des intervenants.

Les 4 thématiques sont les suivantes :

- 1) Développement durable et Jeux Olympiques avec Monsieur Yann Wehring, Premier Vice-Président de la région Ile de France et malheureusement l'annulation au dernier moment pour des raisons de santé de l'intervenant de la mairie de Paris.
- 2) Finances Vertes et Commerce Extérieur avec Monsieur le député Alexandre Holroyd, auteur d'un rapport sur la Finance Verte et président de la Caisse des Dépôts et Monsieur Michael Vincent, économiste, professeur à la Sorbonne
- 3) Conformité environnementale avec Madame Sabrina Dupouy, Maître de conférences à l'université de Clermont-Auvergne
- 4) Métiers d'art d'exception à L'Exportation avec Monsieur Stéphane Galerneau, Président, Ateliers d'Art de France

Le Président

Pascal BOURBON

Le Vice-Président

Bruno PLUDERMACHER

Présentation de la Fresque du numérique

Rapporteuse : Gaëlle Lecomte

Conformément à la résolution DD-CE/R02/03.2023 approuvée à l'unanimité lors de la session qui s'est tenue il y a tout juste un an, en Mars 2023 et ayant pour objectif de former les élus des Français de l'Étranger, conformément à la loi n°2013-659 du 22 juillet 2013 portant sur les accès et droit à la formation des élus des Français de l'Étranger et alignée sur celle mise en place par le ministère de la Transition écologique à destination de tous les maires de France sur cette même thématique.

La commission du Développement Durable et du Commerce Extérieur a entamé un plan de formation lors de la dernière session d'octobre.

Par ailleurs, notre commission avait déjà organisé une fresque du climat qui avait été réalisée tout d'abord en interne de la commission puis en externe, c'est-à-dire en vous proposant et en vous incitant même, chers collègues de l'AFE à participer et à vous former aux enjeux climatiques.

Pour cette session, nous avons convié notre collègue et formateur certifié, Alois Gallet, élu à Vancouver et qui a gracieusement accepté de nous former à la Fresque du Numérique.

Cette fresque a pour but de sensibiliser le plus de personnes possible aux problèmes environnementaux du numérique ainsi qu'aux solutions possibles. Bien que ce ne soit pas évident au premier abord, le numérique a un impact sur la nature. En effet, il est notamment responsable de dérèglements climatiques ainsi que de la pénurie de nombreuses ressources naturelles.

Cela passe par un travail de fond sur les sources pour permettre une transmission des données les plus fiables possibles. Toutes les données utilisées dans les cartes de la Fresque du Numérique proviennent de rapports et d'études qui font référence, les principales sources étant :

- Le rapport Green IT "Empreinte environnementale du numérique mondial"
- Le rapport The Shift Project "Pour une sobriété numérique"
- Le rapport ADEME "La face cachée du numérique"

Loin de moi l'idée de vous faire un "spoiler" du résultat ou même du contenu, car bien au contraire, nous vous invitons à organiser et réaliser cette fresque du numérique dans vos postes ; toutefois, nous souhaitons partager avec vous quelques éléments qui nous ont marqués voir même choqués :

1. Les vidéos en ligne représentent 80% du trafic internet avec pour principal usage. Vidéos à la demande, donc les plateformes de type Netflix (20%), les "Tubes", Vidéos à contenu Porno (16%)
2. De même l'ensemble des ressources naturelles mobilisées et nécessaires à la fabrication et l'utilisation des outils numériques est considérable ; par ex, la fabrication d'un ordinateur de 2kg nécessite de mobiliser 800 kg de ressources.
3. Bien sûr, cette extraction et utilisation des ressources a un "COÛT" pour la nature. Ainsi, le numérique est responsable de 4% des émissions mondiales de gaz à effet de serre (GES).

Alors, la multiplicité des outils (ordi, téléphones, tablettes etc.) alourdit ce "coût" et l'accélération du numérique (Intelligence artificielle) qui n'en est qu'à ses débuts va fortement y contribuer.

Des solutions sont possibles et la fresque appelle les participants à la discussion et au débat. C'est pourquoi, je m'arrête ici et je vous invite vivement à la réaliser.

Regardons à présent vers l'avenir et les prochaines sessions. Un plan de formation a été élaboré et transmis au bureau de l'Assemblée. Ce plan qui nous amène jusqu'à la fin de la mandature prévoit des formations essentiellement sous forme de conférences et d'interventions sur des thématiques toutes en lien avec le développement durable, les changements et dérèglements climatiques.

La prochaine session d'octobre 2024, portera sur l'EAU comme un enjeu global. Une thématique essentielle qui permettra d'approfondir les relations internationales et les enjeux autour de la question de l'eau et de sa pénurie tels que les conflits, guerres, déplacements de population et autres.

Aussi, il nous semble que ce sujet étant aussi proche de la commission Sécurité, c'est pourquoi, nous sommes ouverts à la discussion et éventuellement à une co-organisation si cela intéressait cette commission.

Pour terminer, au nom de la commission Développement Durable et du Commerce Extérieur, je tiens à vous remercier une nouvelle fois, toutes et tous pour votre participation et je vous invite vivement à participer à la formation d'octobre 2024.

Radioscopie de Commerce Extérieur

Rapporteurs : Abdelghani Youmni et Christophe Lejeune

La présentation est attachée en annexe de ce rapport.

Messages clés :

- La France enregistre un déficit commercial (compte courant et compte de capital) de 99,6 milliards d'euros, c'est le troisième record enchaîné après les 65 milliards de 2020, les 85 de 2021 et l'exorbitant déficit de 164 milliards en 2022.
- Le recul de 86.7% de déficit est un record qui n'est pas le résultat d'une performance des exportations mais d'une baisse du coût de l'énergie sur le marché international et d'une reprise de la production et de l'exportation d'électricité.
- Le mixe de la production électrique fut réalisé en décembre 2023 avec 11.23% d'éolien, 4.76% de solaire, 13.2% d'hydraulique et 70.8% de nucléaire.
- Le déficit de la balance commerciale s'élève à 124 milliards d'euros pour 607 milliards d'euros d'exportations face à 731 milliards d'importations.
- L'exécutif table alors sur une remontée d'environ 10 à 15% de la contribution de l'industrie dans le PIB d'ici 2030. L'objectif est de réconcilier l'économie et l'écologie, en soi relocaliser afin de décarboner et de reconstruire une souveraineté industrielle.
- L'absence d'un bonus écologique européen ne permet pas la résorption du déficit du secteur automobile français qui s'est élevé à 3.4 milliards d'euros en 2023.
- La compétitivité-prix des produits français reste faible et la compétitivité hors-prix insuffisante.

Développement durable et Jeux Olympiques

Audition de Yann WEHLING, Vice-Président de la Région Ile-de-France chargé de la transition écologique, du climat, de la biodiversité et de l'économie circulaire.

Rapporteuses : Pascale Richard et Laurence Helaili-Chapuis

De 2018 à 2019, Yann WEHLING était Ambassadeur de France chargé des questions environnementales dans les négociations internationales. Il a été sollicité pour la candidature de Paris aux J.O.

Contexte : le Comité des Jeux Olympiques (COJO) se préoccupe de faire des éditions des jeux de plus en plus vertes.

M. WEHLING a souligné l'importance de l'héritage environnemental des J.O., mettant en avant la nécessité de créer des infrastructures durables et de s'intégrer aux structures existantes. Il a abordé divers aspects, tels que la gestion des déchets, l'amélioration des transports en commun et l'encouragement d'alternatives comme les vélos électriques, et le choix des sites. L'accent a été mis sur la réversibilité des installations et l'encouragement de pratiques écologiques.

Il a cité quelques exemples : Généralisation du tri des déchets sur le site et dans la ville avec des emballages recyclables proposés à la vente excluant le plastique. Ou encore la nourriture proposée avec un bilan carbone positif en utilisant des produits d'Ile de France dans les "food trucks" et en récupérant les déchets alimentaires.

Autre exemple notable : le Village Olympique. Ce sera un lieu réversible avec les chambres des athlètes transformées en habitation durable dans un bâtiment bioclimatique.

Nous avons également abordé avec M. WEHLING les défis à relever, notamment la rareté de certains matériaux durables comme le bois dans la région. (C'est en effet en bois qu'à été construite la piscine olympique en Seine-Saint-Denis). Il n'existe qu'une seule scierie en Île-de-France ! Pour lui, la réindustrialisation du territoire participe à la décarbonation.

Il a également abordé la nécessité d'une coopération internationale, en citant l'exemple d'accords avec le Grand Tunis pour la collecte des déchets.

Enfin, il a été soulevé des préoccupations concernant les sponsors et leur impact sur la durabilité des J.O., posant des questions sur des pratiques telles que l'utilisation de sacs plastiques par des entreprises comme Coca-Cola.

Une des principales inquiétudes concerne le manque de sensibilisation des touristes en matière de tri des déchets.

Nous soulignons ainsi la nécessité d'un travail préalable d'éducation pour promouvoir de bons réflexes écologiques, peut être mené par nos ambassades en amont des jeux ?

Conclusion:

Cette audition révèle que, bien que des plans ambitieux soient mis en place pour assurer que les J.O. de Paris soient parmi les plus verts jamais organisés, plusieurs défis substantiels demeurent. Il est crucial d'améliorer la sensibilisation et les pratiques écologiques des touristes et participants, de gérer efficacement les matériaux durables, et de s'engager avec des sponsors qui soutiennent réellement la vision écologique des J.O. De plus, la coopération internationale et la réindustrialisation locale sont essentielles pour surmonter les obstacles logistiques et matériels. Ces efforts nécessitent une coordination minutieuse et un engagement de toutes les parties prenantes pour créer un véritable héritage durable post-Jeux Olympiques.

Finance verte et commerce extérieur”

Auditions de

- M. Michaël Vincent, enseignant à l’Université Sorbonne / École Polytechnique et président de l’ONG Greentervention.
- M. Alexandre Holroyd, Député des Français établis en Europe du Nord, auteur du rapport :«Choisir une finance verte au service de l’Accord de Paris »

Rapporteuses : Audrey Leclerc et Patricia Connell

Dans le cadre de la série d'auditions destinées à l'élaboration du rapport de mandature “*commerce extérieur durable**” de la commission Développement Durable et du Commerce Extérieur (DDCE), ses membres ont auditionné Michael Vincent, enseignant à l’Université Sorbonne / École polytechnique et président de l’ONG Greentervention ainsi qu’Alexandre Holroyd, député des Français établis en Europe du Nord, auteur du rapport “Choisir une finance verte au service de l’Accord de Paris” remis au gouvernement en 2020 et président de la commission surveillance de la Caisse des dépôts et consignations. Par ces interventions croisées, la commission a examiné dans quelle mesure la finance verte représente une opportunité pour le commerce extérieur français et la communauté française de l'étranger.

Michael Vincent - La finance verte : risques et besoin de réglementation

La finance verte, entendue comme les opérations financières en faveur de la transition énergétique et de la lutte contre le changement climatique, évolue dans un contexte à risques et nécessite une réglementation plus poussée tout comme la finance de manière générale selon Michael Vincent. La finance verte ne doit pas devenir une bulle comparable à la crise bancaire des *subprimes*.

Les risques climatiques sont tout d’abord des risques financiers. Dès 2015, Mark Carney, le Gouverneur de la Banque d’Angleterre a pointé la nécessité de dépasser la « tragédie des horizons » (temps politique et financier court-termiste) et a exposé les risques auxquels le monde financier sera confronté : les risques physiques, de responsabilité et de transition.

Michael Vincent cite une étude de la Banque Centrale Européenne (BCE) qui estime que seulement un quart de la finance de l’UE est assurée face aux risques de catastrophes climatiques. Les risques de transition renvoient à la révision de la valeur d’un large éventail d’actifs pendant la transition écologique. Michael Vincent indique que, pour le moment, les actifs fossiles restent encore rentables mais que les actifs “échoués” ont été évalués à près de 20 000 milliards de dollars par la Banque de France. Les risques de responsabilité pour les émetteurs de carbone qui pourraient faire face à des demandes de réparation financière sont également bien réels. Michael Vincent cite à nouveau la BCE qui estime que, parmi les banques de la zone euro, 7 banques sur 10 ne répondent pas aux engagements qu’elles se sont fixées dans le cadre de l’Accord de Paris.

L’effet du climat sur la finance est un impact largement documenté en comparaison à celui de la finance sur le climat. D’après Michael Vincent, la réglementation financière s’élabore en réaction plutôt qu’en anticipation et reste insuffisante, n’impliquant pas les seuils d’irréversibilité (seuils au-delà desquels le dommage causé est considéré comme irréversible). En 2020, la Banque de Règlements Internationaux et la Banque de France ont publié un rapport intitulé le « Cygne Vert » dans lequel elles reconnaissent que la supervision de la stabilité financière est rendue particulièrement difficile par la prise en compte des risques extrêmes liés au changement climatique, qualifiés de « Cygnes Verts » et que les prévisions en la matière ne peuvent uniquement se baser sur les données statistiques du passé. L’intervenant insiste sur l’aspect “tout data” et cite notamment le rapport Holroyd, en pointant l’effet pervers de l’attente liée à la production de données pour investir alors que l’inaction climatique causera des dommages financiers bien plus conséquents.

Michael Vincent évoque la nécessité de plans de transition contraignants qui pénaliseraient les actifs bruns et parallèlement favoriseraient les actifs verts. Le manque de trésorerie des entreprises pour s'engager dans la transition reste cependant un blocage conséquent. La proposition de la mise en place d'une banque fossile européenne est mentionnée. La mise en place d'une épargne verte européenne est également évoquée.

La finance verte renvoie au concept de "Greenwashing" ou écoblanchiment : il existe un réel risque de créer une manne verte avec des entreprises qui achètent des obligations vertes pour un projet mais qui n'intègrent pas elles-même un modèle prêt à transitionner.

Les membres de la commission évoquent les différences entre les pays pour appréhender les produits de la finance verte et le risque financier afférent pour les acheteurs. Selon l'intervenant, la finance verte présente évidemment des risques financiers mais qui restent bien moindres en comparaison de ceux de la finance brune. Les membres s'interrogent sur la définition du "vert" et du fait que l'ensemble des externalités négatives ne sont pas incluses dans l'acceptation de la finance verte actuelle. Michael Vincent intervient pour rappeler qu'il n'existe pas à ce jour de règles précises et que la taxonomie verte de l'Union Européenne est issue du consensus politique et a une base uniquement déclarative.

Alexandre Holroyd - "La finance verte au cœur des enjeux climatiques et de la transition écologique"

Lors de son intervention, Alexandre Holroyd a exposé les enjeux et les mécanismes de la finance verte, mettant en lumière l'importance cruciale de mobiliser les capitaux privés pour financer la transition écologique. Il a souligné également l'importance des données non financières et des régulations associées, telles que les directives européennes NFR* et CSR*, exigeant des entreprises et des institutions financières la collecte et la publication d'informations environnementales vérifiables et réglementées.

Au cours de l'audition, des recommandations issues de son rapport ont été discutées, certaines ayant été adoptées concernant la normalisation des données, les outils d'orientation de l'épargne tels que les labels, et le renforcement de Paris en tant que centre de la finance verte.

Les Fintech durables ont été abordées comme un secteur où l'Europe, et particulièrement la France, aspire à devenir un leader, bien qu'elle soit en concurrence avec des places financières établies. Alexandre Holroyd a mis en évidence l'engagement significatif de la Caisse des dépôts et consignations dans le financement de la transition écologique, avec un plan de déploiement de 100 milliards d'euros répartis entre plusieurs secteurs et instruments financiers. L'audience a également porté sur la représentation et l'implication des services français à l'étranger et sur l'intégration d'enjeux environnementaux dans des accords tels que le CETA* ou avec des pays comme la Nouvelle-Zélande.

Alexandre Holroyd a également été interrogé sur la lutte contre les crimes environnementaux et le rôle des banques, où il a expliqué que des mécanismes étendus de régulation existent déjà, tels que les dispositifs LCB-FT*, sans être parfaits dans leur application. Il a admis que toutes les recommandations issues de son rapport n'ont pas été adoptées, notamment celles liées aux dotations aux collectivités locales, difficiles à modifier politiquement. En ce qui concerne les labels, il a souligné la nécessité d'une instance indépendante pour gérer leur attribution, mettant ainsi en avant l'indépendance et l'évolution des exigences du label ISR*.

Finalement, Alexandre Holroyd a souligné que bien que l'Europe soit en avance sur la finance verte, des questions demeurent quant à l'efficacité des clauses environnementales dans les accords de libre-échange et l'influence européenne sur la transition écologique mondiale. Il a confirmé que les agences de développement telles que l'AFD* intègrent dans leur mandat le financement de projets verts dans des pays émergents.

Les membres de la commission ont évoqué l'importance de la mobilisation de l'écosystème local et des institutions françaises à l'étranger pour le développement de la finance verte (services économiques régionaux, Banque de France, etc.) et posent la question au député de l'implication des

différents acteurs sur le terrain. Alexandre Holroyd indique que les grandes places financières dans le monde voient l'équipe France se mobiliser sur le sujet comme en Asie.

Conclusions de la commission

De manière générale, la commission relève des échanges avec les intervenants sur l'urgence climatique et les dangers pour la stabilité financière globale. Le rôle du régulateur est crucial pour développer une finance verte vertueuse et la normalisation des données doit être poursuivie pour mieux appréhender les risques. Cependant, cette dernière ne peut être évoquée comme seule voie d'action. Le niveau d'investissement nécessaire pour engager la transition écologique est colossal. Le rapport Pisani-Ferry le chiffre à 300 milliards d'ici à 2030 et la Caisse des dépôts et consignations a planifié d'ici 2028 100 milliards pour le financement de la transition écologique. L'investissement public doit accompagner la transition et pour atteindre le volume financier nécessaire pourra être utilisé comme levier d'investissement du secteur privé. Les critères actuels de rentabilité de la finance restent cependant problématiques notamment lorsque ceux-ci sont appliqués à la finance verte qui par essence peut être amenée à financer des projets non rentables. Le travail sur l'éco blanchiment doit être poursuivi. Les membres de la commission s'accordent sur le fait qu'elle représente un potentiel certain pour le commerce extérieur français et la communauté française de l'étranger. Les membres décident de poursuivre les travaux en ce sens pour le rapport de mandature "*commerce extérieur durable**".

*** Définitions**

Le commerce extérieur durable est une approche du commerce international qui vise à promouvoir le développement économique tout en minimisant les impacts négatifs sur l'environnement, en respectant les normes sociales et en favorisant une répartition équitable des bénéfices. Cela implique généralement l'intégration de critères environnementaux, sociaux et économiques dans les pratiques commerciales et les politiques commerciales, afin de garantir que le commerce international contribue au développement durable à long terme. Cela peut inclure des mesures telles que la réduction des émissions de carbone, la protection des droits des travailleurs, la préservation des ressources naturelles et la promotion de la transparence et de la responsabilité dans les chaînes d'approvisionnement mondiales. En somme, le commerce extérieur durable cherche à concilier les impératifs économiques avec les objectifs environnementaux et sociaux, afin de créer un système commercial qui profite à la fois aux personnes et à la planète.

NFR : Non-Financial Reporting - Rapport non financier. Ce sont des directives européennes qui exigent des entreprises et des institutions financières la collecte et la publication d'informations environnementales vérifiables et réglementées.

CSR : Corporate Social Responsibility - Responsabilité sociale des entreprises. Il s'agit de l'engagement des entreprises à contribuer positivement à la société et à l'environnement au-delà de leurs obligations légales, souvent en adoptant des pratiques commerciales durables.

CDC : Caisse des Dépôts et Consignations - Institution financière publique française qui joue un rôle crucial dans le financement de projets d'intérêt général, notamment dans le domaine de la transition écologique et du développement économique.

Fintech : Financial Technology - Technologie financière. Ce terme désigne les entreprises qui utilisent la technologie pour proposer des services financiers innovants.

CETA : Comprehensive Economic and Trade Agreement - Accord économique et commercial global. Il s'agit d'un accord de libre-échange entre l'Union européenne et le Canada.

LCB-FT : Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Ce sont des dispositifs de régulation visant à prévenir l'utilisation de fonds illicites dans le système financier.

ISR : *Investissement Socialement Responsable. C'est une approche d'investissement qui intègre des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans le processus de sélection des investissements.*

AFD : *Agence Française de Développement - Institution financière publique française qui soutient le développement économique et social dans les pays en développement en fournissant des financements et des expertises.*

Conformité environnementale

Audition de Mme Sabrina Dupouy, Maître de conférences à l'Université de Clermont-Ferrand, spécialiste en droit de l'environnement.

Rapporteuse : Gaëlle Lecomte

Dans le but de corréliser les deux concepts fondamentaux sur lesquels portent notre commission à savoir, Développement Durable d'un côté et Commerce Extérieur de l'autre, nous avons fait le choix de porter notre attention sur un sujet grandissant à savoir, la compliance environnementale. Cette "compliance" ou "conformité" en français se penche à la fois sur les enjeux climatiques que sur les entreprises et leur mise en place avérée de bonnes pratiques respectueuses donc, de l'environnement.

Par conséquent, l'angle choisi et qui a fait l'objet de l'audition est celui des règles actuelles de compliance environnementale qui s'appliquent aux entreprises à l'étranger ainsi que des principaux défis auxquels font face nos entreprises FR présentes à l'international en matière de compliance environnementale.

C'est pourquoi, nous avons auditionné Madame Sabrina Dupouy, maître de conférences en droit privé à l'université de Clermont-Ferrand, spécialiste en droit de l'environnement et notamment du "contrat et l'environnement". Ses thèmes de recherches croisent le droit privé, et plus particulièrement le droit des affaires, avec le droit de l'environnement.

Madame Dupouy a rappelé que la protection de l'environnement est l'un des plus grands défis de notre siècle et que c'est dans ce contexte qu'il y a un nouveau rapport entre l'État et les entreprises afin d'assurer la protection environnementale.

La compliance ou la mise en place de normes, participe à lutter contre les risques contemporains (c'est le cas par exemple pour la corruption) et depuis quelques années maintenant, la compliance porte également sur l'environnement.

Car, il est important de le souligner, la prise de risque pour les entreprises est bien réelle. Il est en effet beaucoup demandé aux entreprises de mettre en place des actions pour protéger l'environnement et l'on constate une accélération depuis 3 ans de directives notamment européennes posant un cadre aux entreprises.

Bien que la compliance pèse de plus en plus sur les entreprises, il y a encore, parfois, un flou normatif. Elle prend pour exemple les objectifs de Cop21 avec l'objectif de neutralité carbone. Cependant, il est important de souligner le risque qui pèse sur le dirigeant d'entreprise et la société elle-même, qui peuvent être rendus responsables d'écocide par la justice. Par ailleurs, cette directive européenne d'"écocide" étant entrée en vigueur il y a quelques semaines, les entreprises ont 2 ans afin de se mettre en conformité.

Madame Dupouy souligne aussi le fort risque réputationnel qui pèse sur les entreprises ne respectant pas les règles de compliance et qui mènerait à des poursuites judiciaires et des sanctions. En effet, le juge peut ordonner la publication du nom de l'entreprise et du cas juridique. Ce fut déjà le cas par le passé pour des entreprises françaises notamment dans le secteur de la banque et des énergies fossiles.

Ces répercussions sur la réputation des entreprises françaises est bien réelle d'autant plus que la société civile, les associations et ONG semblent de plus en plus attentives et vigilantes.

Pour ces entreprises françaises à l'étranger responsable d'écocide ou ne respectant simplement pas les normes environnementales, il a été rappelé notre rôle d' élu local, avec une très bonne connaissance de notre circonscription. Cette bonne connaissance fait que nous pouvons jouer un rôle de lanceurs d'alerte auprès des ONG et justice française. Toute personne avec "intérêt à agir" peut

saisir le juge selon le code de commerce. Ex : les ONG le font beaucoup mais les personnes physiques, donc les élus des FDE peuvent aussi le faire.

Mais heureusement, la majorité de nos entreprises françaises à l'international sont de bonne volonté et ont envie de bien faire en intégrant ces normes et conformités. Toutefois, il apparaît qu'elles soient très peu soutenues ou même orientées dans la mise en place de ces normes environnementales. Aucune structure, qu'elle soit publique ou privée, n'existe à l'heure actuelle. Or, ce manque d'accompagnement des entreprises locales à l'étranger pose un vrai problème pour nos entreprises françaises à l'étranger qui en plus du risque réputationnel, de sanction financière, font aussi face à une forme de concurrence déloyale localement dans des pays notamment où le droit de l'environnement est peu ou quasi inexistant.

Cette lacune que nous avons identifiée pendant l'audition a également été soulevée par Madame Dupouy qui a proposé à notre commission de coopérer avec l'université de Clermont-Ferrand. Si certains aspects de cette coopération restent encore à définir, il nous semble extrêmement intéressant de pouvoir bénéficier de l'expertise et des connaissances d'un groupe de travail universitaire afin de soutenir les entreprises françaises à l'international en matière de compliance environnementale en les soutenant par le biais d'un guide par exemple.

Enfin, il a été décidé au sein de la commission que cette audition ne ferait pas l'objet d'une résolution, en tout cas, pas lors de cette session, mais vous l'aurez compris, nous souhaitons aller plus loin sur cette thématique et allons sérieusement explorer ou considérer la possibilité de coopérer avec les chercheurs universitaires.

Conclusion

Cette audition met en lumière la nécessité pour les entreprises françaises, particulièrement celles opérant à l'international, d'adopter et de renforcer les pratiques de compliance environnementale pour non seulement se conformer aux réglementations, mais aussi pour minimiser les risques réputationnels et juridiques. Elle souligne également le besoin crucial de soutien institutionnel et d'expertise, potentiellement via une coopération renforcée avec les universitaires et les législateurs, pour naviguer efficacement dans ce paysage réglementaire complexe et évolutif.

Compte-rendu d'audition « Ateliers d'Art de France »

Audition de M. Stéphane Galerneau, Président d'Ateliers d'Art de France

Rapporteurs : Pierre Lavéant et Loïc Le Gland

Les Ateliers d'Art de France est le syndicat professionnel représentatif des métiers d'art depuis 150 ans. Il fédère plus de 6 000 artisans d'art, artistes de la matière et manufactures d'art dont font aussi partie plus de 95 associations.

Le syndicat poursuit deux missions : représenter et défendre le secteur des métiers d'art et contribuer au développement économique des ateliers d'art.

Finalité de l'audition : l'artisanat d'art français est réputé de par le monde mais est composé principalement de petites entreprises. Quel est son développement à l'international et son impact sur notre commerce extérieur ?

60 000 entreprises : les métiers d'art sont définis par la loi ACTPE du 18 juin 2014 et représentent 281 différents métiers soit 60 000 entreprises. Si l'absence de code NAF (INSEE) ne facilite pas les statistiques, il est apparent que ses entreprises sont très majoritairement unipersonnelles (à 86%). Avec un chiffre d'affaires global de 19 milliards, 8 milliards sont faits à l'export. Cette bonne tenue à l'export dans différentes régions du monde (Russie, Amérique du nord, Asie, Moyen Orient) permet une stabilisation du marché et des commandes. Comment ces très petites entreprises réussissent à l'export ?

Des canaux de ventes différents : si les artisans qui débutent commencent à se faire connaître par les réseaux sociaux ou par les liens tissés lors de stages, se sont les salons qui semblent déterminants. Le salon "Maison et Objets" par exemple génère un chiffre d'affaires de 950 millions d'euros. Atelier d'Art de France gère en plus de ce salon, une maison d'édition, des boutiques physiques et en ligne. Les artisans sont découverts par des concours qui peuvent donner lieu à des salons particuliers comme "Révélation China".

Il est indéniable que ces métiers sont aidés par l'exceptionnelle image de l'artisanat d'art français à l'étranger. Mais cela ne suffit pas. En plus des salons, les résidences à l'étranger (villa Albertine, Medicis, Kujoyama, Swagatam, Velazquez, ...) aident les plus talentueux. L'institut Français à différentes actions ainsi que BPI ou Business France mais d'autres auditions semblent nécessaires pour cartographier les actions.

Mr Galerneau met aussi en garde sur l'interprétation de plus en plus large du label Entreprises Patrimoine Vivant EPV qui permet différents avantages. Les labels "Origine France" ou "Label France" sont des labels privés avec une charte orientée tandis que le label "Fait en France" est déterminé par les douanes. Il est cependant perfectible.

En mai 2023, la ministre de la culture, Rima Abdul Malak et la ministre déléguée aux PME, Olivia Grégoire, ont lancé un plan de "Stratégie nationale en faveur des métiers d'art" qui comporte 5 axes :

- valoriser les métiers d'art auprès de la jeunesse
- former et transmettre : excellence et métiers d'art
- ancrer les métiers d'art au cœur des territoires
- soutenir la recherche, l'innovation et la création
- développer les métiers d'art à l'international

Il y a un manque d'artisans qualifiés, problème auquel s'adresse le premier axe. Des mesures seront prises pour promouvoir les métiers d'art auprès des jeunes, incluant des parcours de découvertes dès le primaire et l'utilisation du Pass Culture. Des stages en classe de 3ème seront proposés, ainsi que des activités pour valoriser les savoir-faire français lors des Journées Européennes des Métiers d'Art. Ces mesures semblent pour le moment ne pas s'adresser aux jeunes vivant à l'étranger.

40^e ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER
18 au 22 mars 2024



RESOLUTION DD-CE/1/03.2024/ADM

Objet : Promotion des métiers d'art auprès des élèves de lycées français à l'étranger

CONSIDÉRANT

- le plan « stratégie nationale en faveur des métiers d'art » de mai 2023, notamment son axe « Valoriser les métiers d'art auprès de la jeunesse » et son axe « Développer les métiers d'art à l'international »
<https://www.entreprises.gouv.fr/fr/actualites/commerce-et-artisanat/nouvelle-strategie-nationale-faveur-des-metiers-d-art>,
- la richesse et la grande diversité de nos savoir-faire que représentent les métiers d'art, contribuant à valoriser l'image de la France à l'international,
- le chiffre d'affaire des entreprises des métiers d'art établi à 8 milliards d'euros à l'export (42% du total) qui impacte de façon positive le commerce extérieur de la France,
- les besoins de ce secteur en artisans qualifiés, notamment au vu du retour en France de certains métiers d'art,
- le peu de connaissance des élèves des lycées français à l'étranger concernant les métiers d'art,
- le souhait de susciter des vocations et de sensibiliser les jeunes générations à ces métiers,

DEMANDE

en concertation avec la commission de l'Enseignement, des affaires culturelles, de la francophonie et de l'audiovisuel extérieur de l'Assemblée des Français de l'étranger,

- que l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger mette en place des activités dans les lycées français à l'étranger pour faire connaître et valoriser les savoir-faire français des métiers d'art comme par exemple la venue des « jeunes ambassadeurs des métiers d'art », la mise en place d'ateliers de découverte des métiers d'art ou la participation de professionnels de métiers d'art lors des forums des carrières,

Résultats	Adoption en commission	Adoption en séance
------------------	-------------------------------	---------------------------

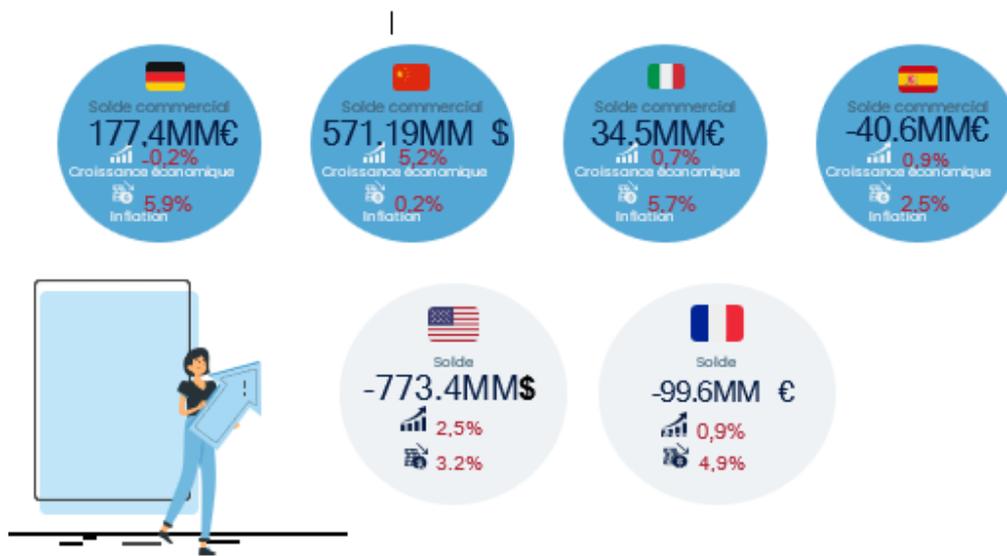
UNANIMITE	X	X
Nombre de voix « pour »		
Nombre de voix « contre »		
Nombre d'abstentions		

Document Annexe : Radioscopie du Commerce Extérieur

Messages clés:

- La France enregistre un déficit commercial (compte courant et compte de capital) de 99,6 milliards d'euros, c'est le troisième record enchaîné après les 65 milliards de 2020, les 85 de 2021 et l'exorbitant déficit de 164 milliards en 2022.
- Le recul de 86.7% de déficit est un record qui n'est pas le résultat d'une performance des exportations mais d'une baisse du coût de l'énergie sur le marché international et d'une reprise de la production et de l'exportation d'électricité.
- Le mixe de la production électrique fut réalisé en décembre 2023 avec 11.23% d'éolien, 4.76% de solaire, 13.2% d'hydraulique et 70.8% de nucléaire.
- Le déficit de la balance commerciale s'élève à 124 milliards d'euros pour 607 milliards d'euros d'exportations face à 731 milliards d'importations.
- L'exécutif table alors sur une remontée d'environ 10 à 15% de la contribution de l'industrie dans le PIB d'ici 2030. L'objectif est de réconcilier l'économie et l'écologie, en soi relocaliser afin de décarboner et de reconstruire une souveraineté industrielle.
- L'absence d'un bonus écologique européen ne permet pas la résorption du déficit du secteur automobile français qui s'est élevé à 3.4 milliards d'euros en 2023.
- La compétitivité-prix des produits français reste faible et la compétitivité hors-prix insuffisante.

Soldes Commerciaux en 2023



Les principaux Fournisseurs de la France

- Allemagne : **90.7 Md€**
- Italie : **71.9 Md€**
- Belgique : **60.5 Md€**
- États-Unis : **51.5 Md€**

Les principaux Clients de la France

- Allemagne : **82,1 Md€**
- Italie : **53 Md€**
- Belgique : **47,9 Md€**
- États-Unis : **45.2**

Données du commerce extérieur

- La France est classée **5ème** exportateur mondial des biens et services
- 146200 entreprises françaises sont exportatrices

Principaux excédents sectoriels



- Aéronautique et spatial : +38,2 Md€
- Parfums et cosmétiques : +16,4 Md€
- Agroalimentaire : + 6,7 Md€
- Chimie : + 3 Md€

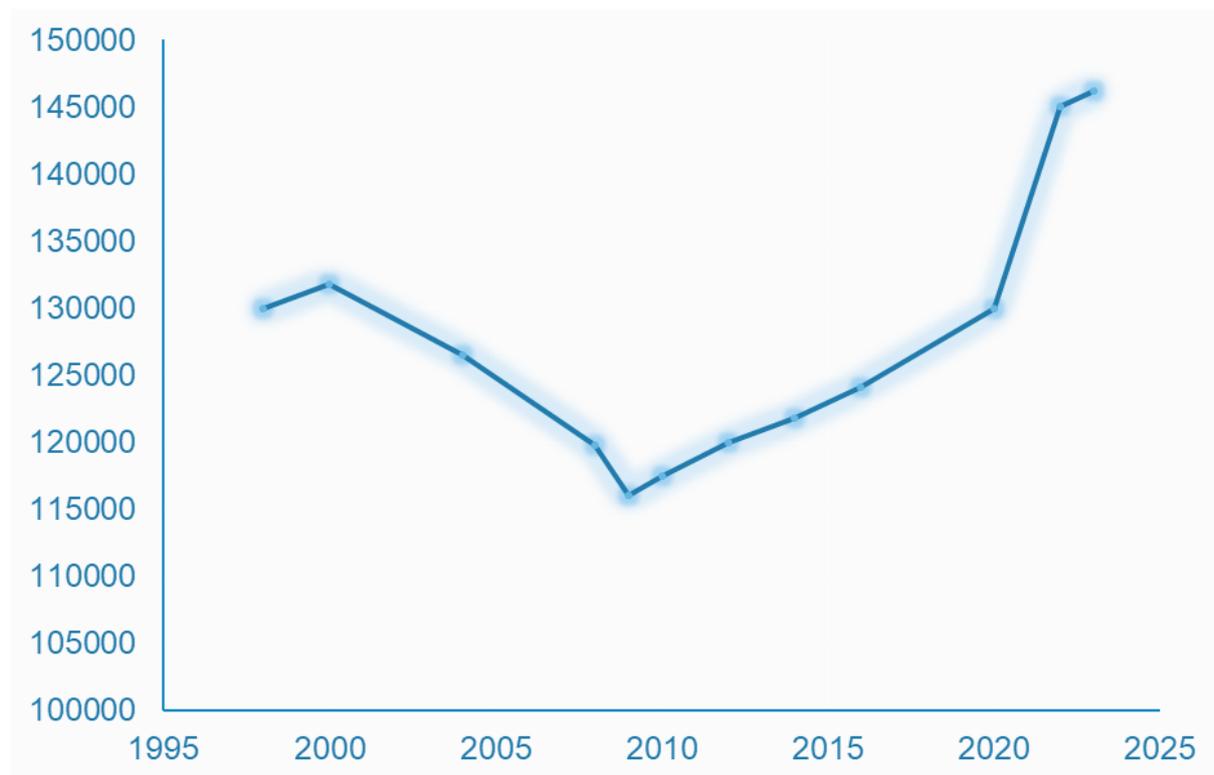
Principaux déficits sectoriels



- Energie : -69,0 Md€
- Biens d'équipements : - 38,9 Md€
- Automobile : - 23,9 Md€
- Métallurgie : -13,9 Md€

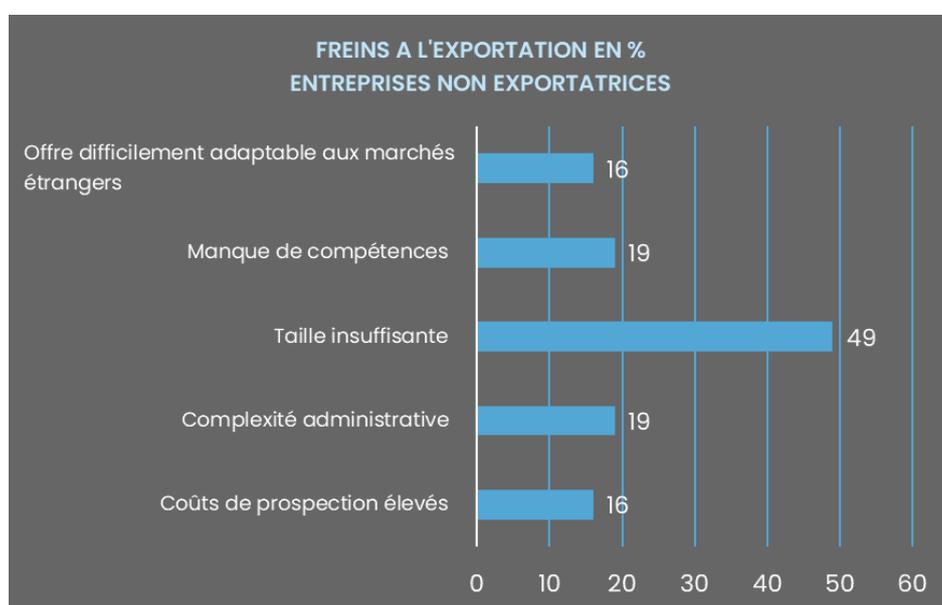
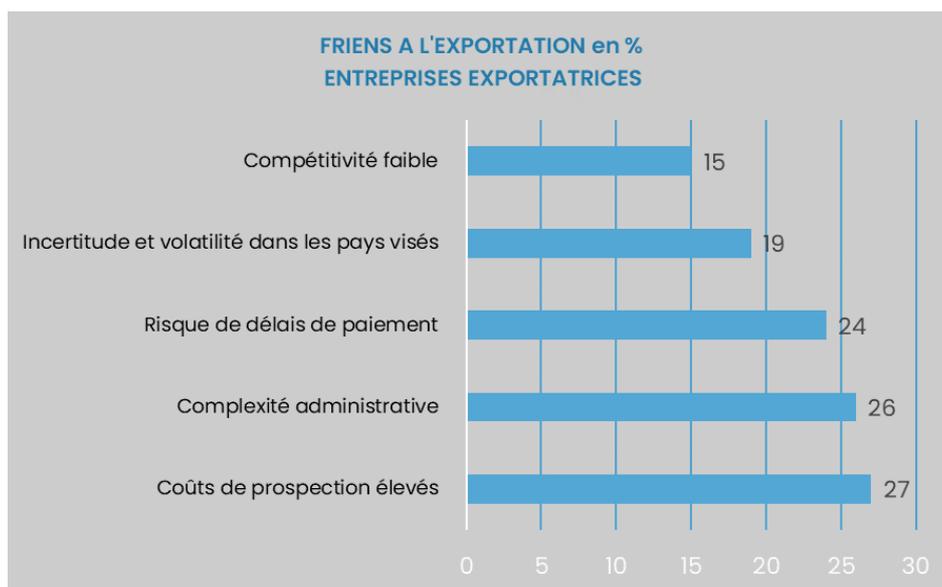
EVOLUTION DU NOMBRE D'ENTREPRISES EXPORTATRICES 1995-2025

- Le nombre d'entreprises exportatrices françaises est à la fois très volatile et très faible.
- On compte 363 000 entreprises exportatrices (ETI, GE et TPE) en Allemagne et 432000 pour l'Italie.
- Les PME représentent 96% des entreprises exportatrices françaises et seulement 12% du volume des exportations.
- Les Grandes Entreprises ne représentent que 4% des entreprises exportatrices bien qu'elles génèrent 84 % des recettes.



Source : Douanes françaises, 2023

Les principaux freins à l'exportation selon le baromètre de BPI France

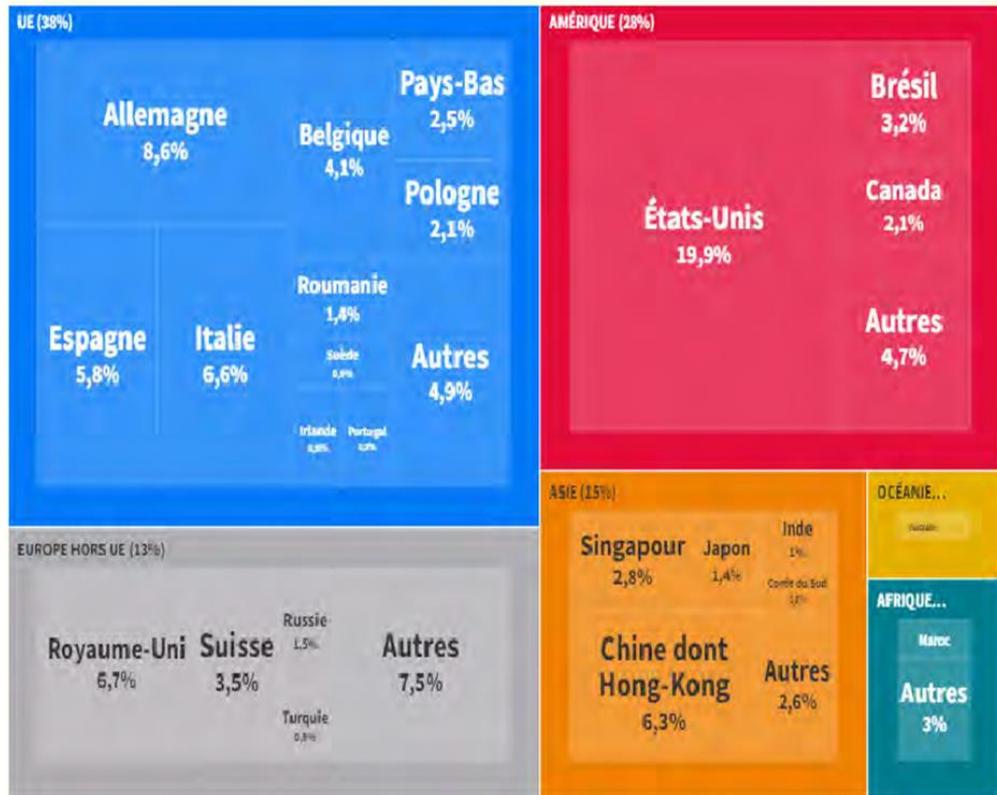


Source : BPI France, 2023

- L'Union européenne est la destination de 88% des exportations françaises.
- Les principaux importateurs en dehors de l'UE sont l'Amérique du Nord (26 %), le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord (26 %).
- Les obstacles à l'exportation rencontrés par les entreprises sont les coûts de prospection très élevés, la complexité administrative et les risques de délais de paiement.
- La perception de l'incertitude économique et politique en Afrique sub-saharienne s'élève à 42 % et à 32 % en Amérique latine.
- La culture de l'internationalisation n'est pas la marque de fabrique des entreprises françaises.
- Le manque d'outils pour sécuriser les paiements constitue également une barrière aux exportations.
- Le refus des banques française d'accorder des lignes de crédits dans certaines régions du monde est perçu comme un frein à l'exportation.

Chiffres d'affaires par pays d'implantation des filiales à l'étranger
(En pourcentage du chiffre d'affaires total)

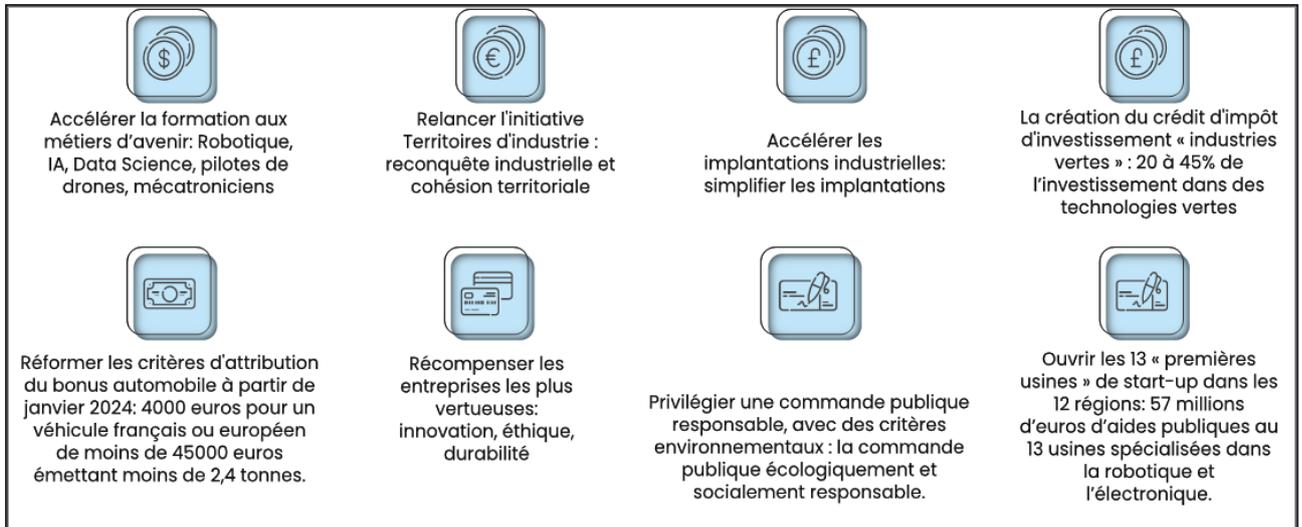
- Une entreprise française sur deux implantée à l'étranger est dans l'Union européenne.
- Sur les pays non européens, les Etats-Unis sont les premiers destinataires des IDE français avec 5500 implantations et 375 millions d'euros de chiffres d'affaires.
- Le Royaume-Uni lui comporte 3794 filiales et 126 millions d'euros.
- La Chine et Hong-Kong hébergent 2825 filiales et 128 millions d'euros.



Source : Eurostat, 2022

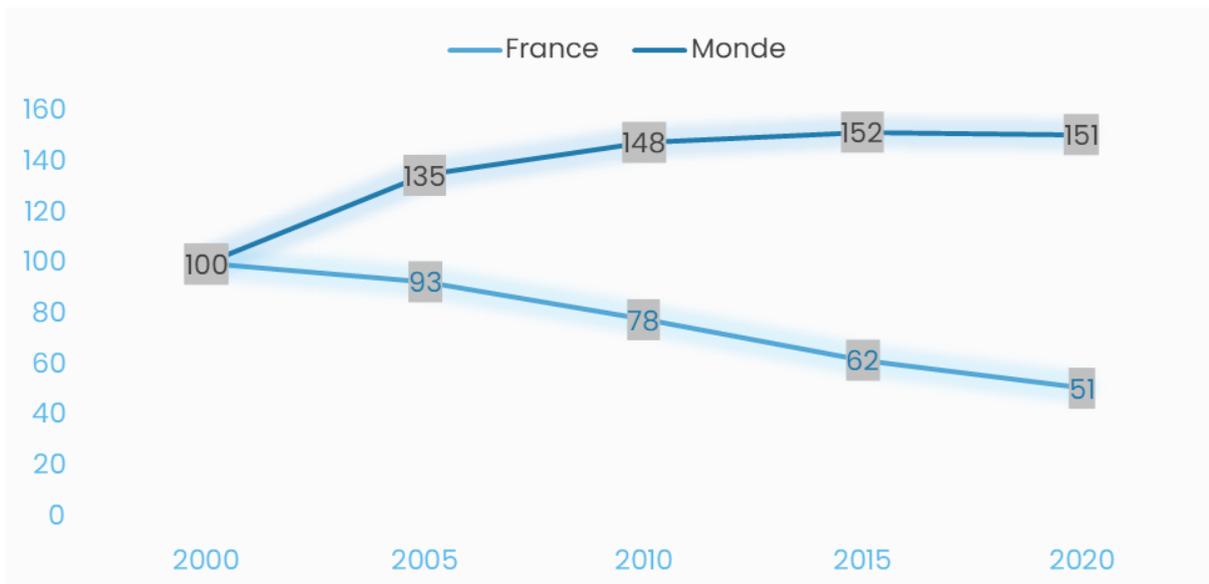
France 2030, Le défi de la réindustrialisation décarbonée

Les principales mesures :



Emission de CO2 de l'industrie en France 2000-2022 :

- Entre 2000 et 2022, les émissions industrielles françaises de GES ont diminué de 42 %, passant de 125 à 73 Mt CO2eq. Celles de l'industrie mondiale ont augmenté de 64 %, passant de 5,5 à 9 Gt CO2eq.
- La divergence des trajectoires des émissions s'explique par une différence de mix énergétique et des délocalisations de l'industrie françaises.
- En France, le mix énergétique se compose de nucléaire, éolien, hydraulique et seulement 10% d'origines fossiles.

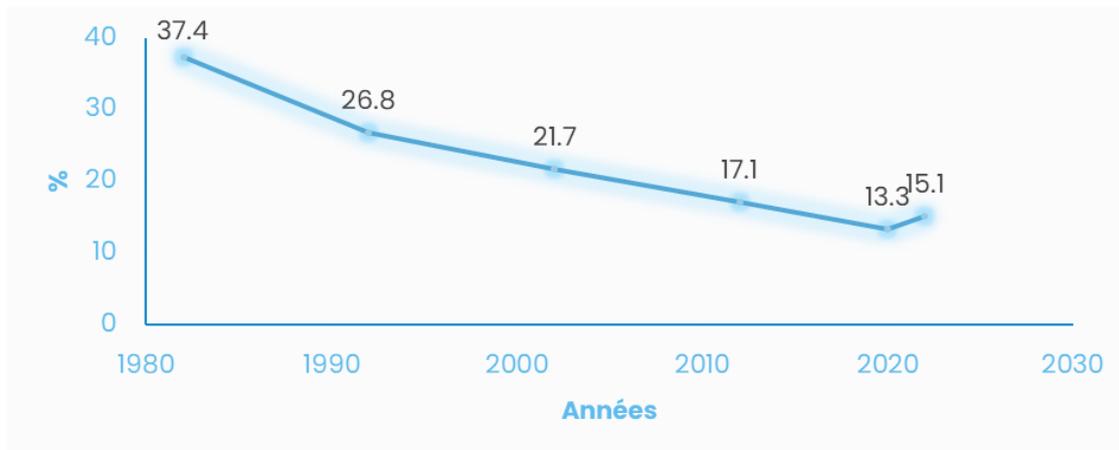


Source : Agence Internationale de l'Energie (AIE), 2023

Evolution des emplois en % industrie manufacturière :

- De 1980 à 2022, les emplois industriels sont passés de 5,1 millions à 3,2 millions et d'un taux d'intégration de 37% à seulement 13,3%.
- Les délocalisations vers des pays à bas coûts de production et à forte émission de GES a engendré la perte de millions d'emplois et la précarisation de nombreux territoires et ménages.
- La désindustrialisation est également la cause principale du déficit structurel de notre balance commerciale.
- La fermeture de sites industriels a induit une perte de compétitivité prix, de compétences, de savoir-faire et de dégradation des crédits de recherche et développement.

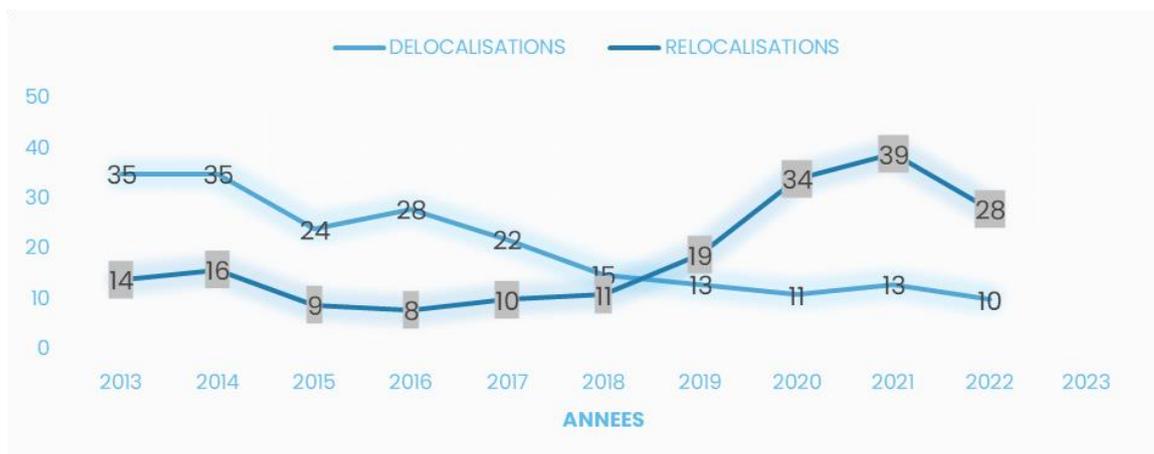
Emplois industriels en France (1980-2024)



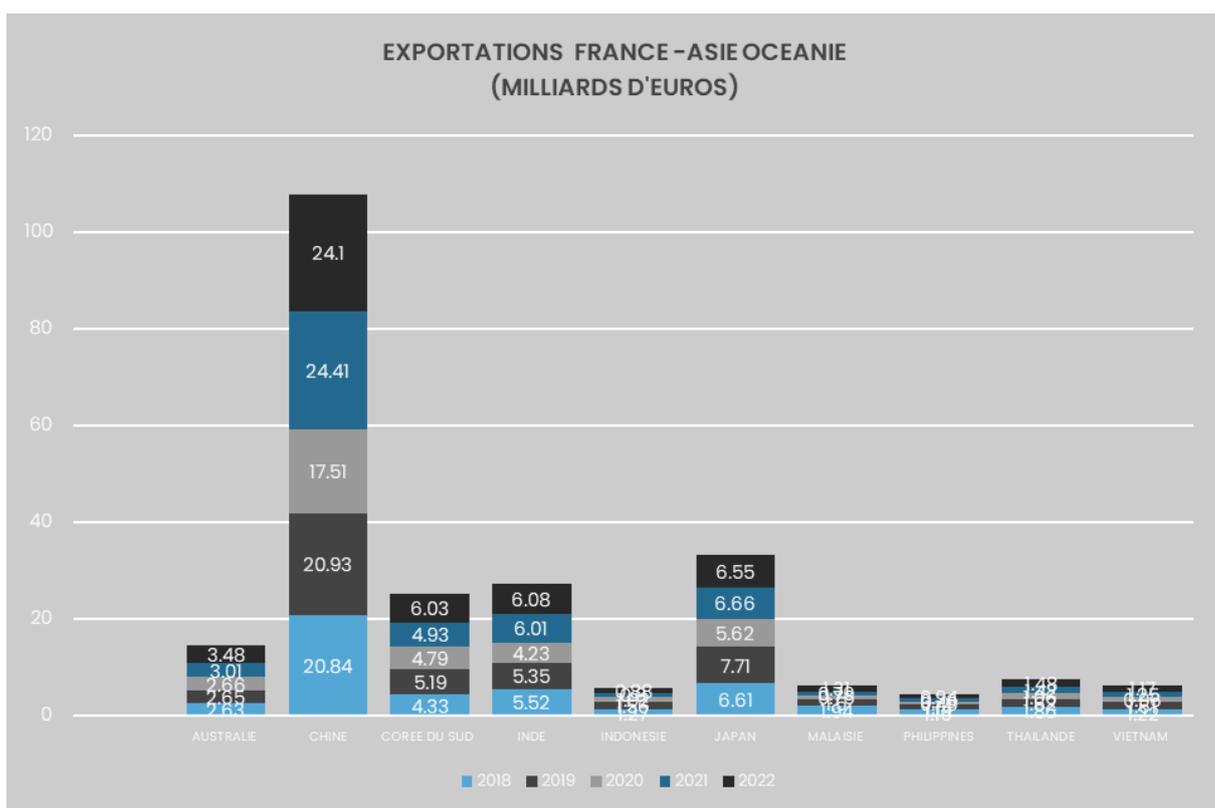
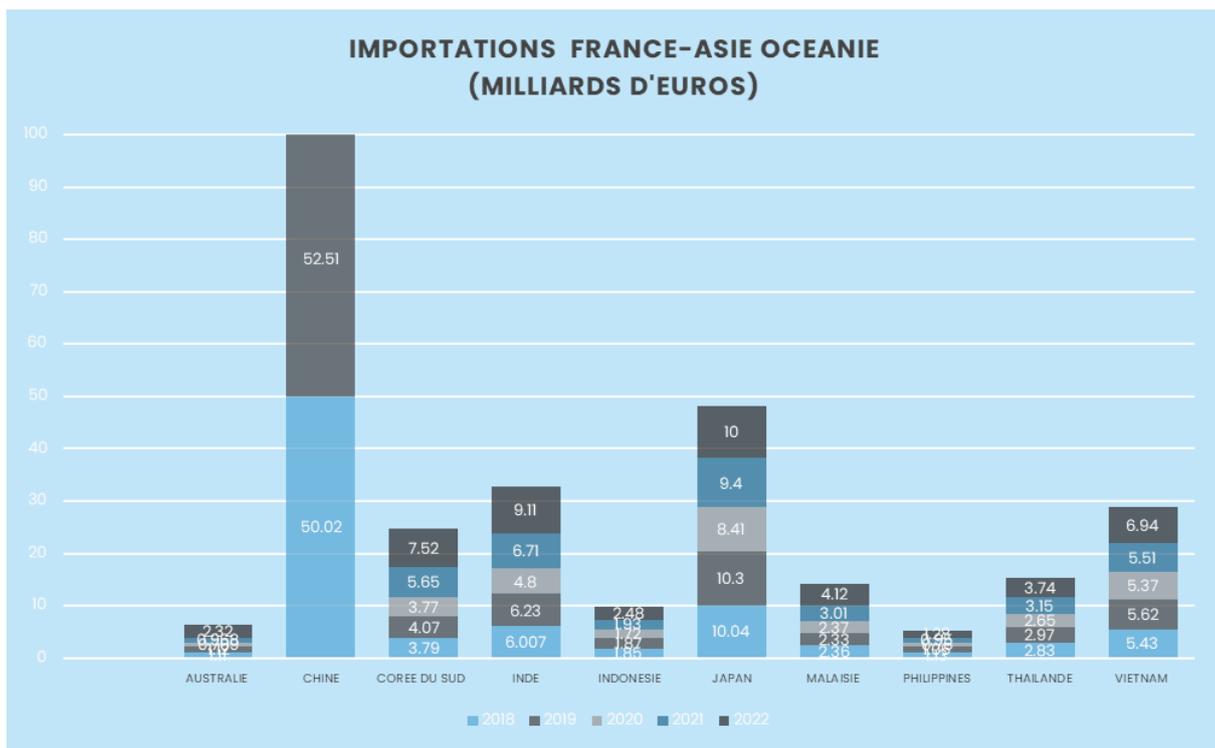
Source : TRENDEO

Dynamiques de délocalisations et relocalisations en nombre (2013-2023) :

- Les relocalisations sont soutenues par l'Etat dans les secteurs stratégiques. Toutefois, le rapatriement des productions crée peu d'emplois à cause de la robotisation.
- Les relocalisations pourraient profiter à l'export et se substituer graduellement à l'import.
- Les relocalisations sont surtout concentrées dans les secteurs soutenus par le programme France 2030 : robotique, aéronautique, batterie électrique, semi-conducteurs, pharmaceutique, énergies renouvelables et informatique.

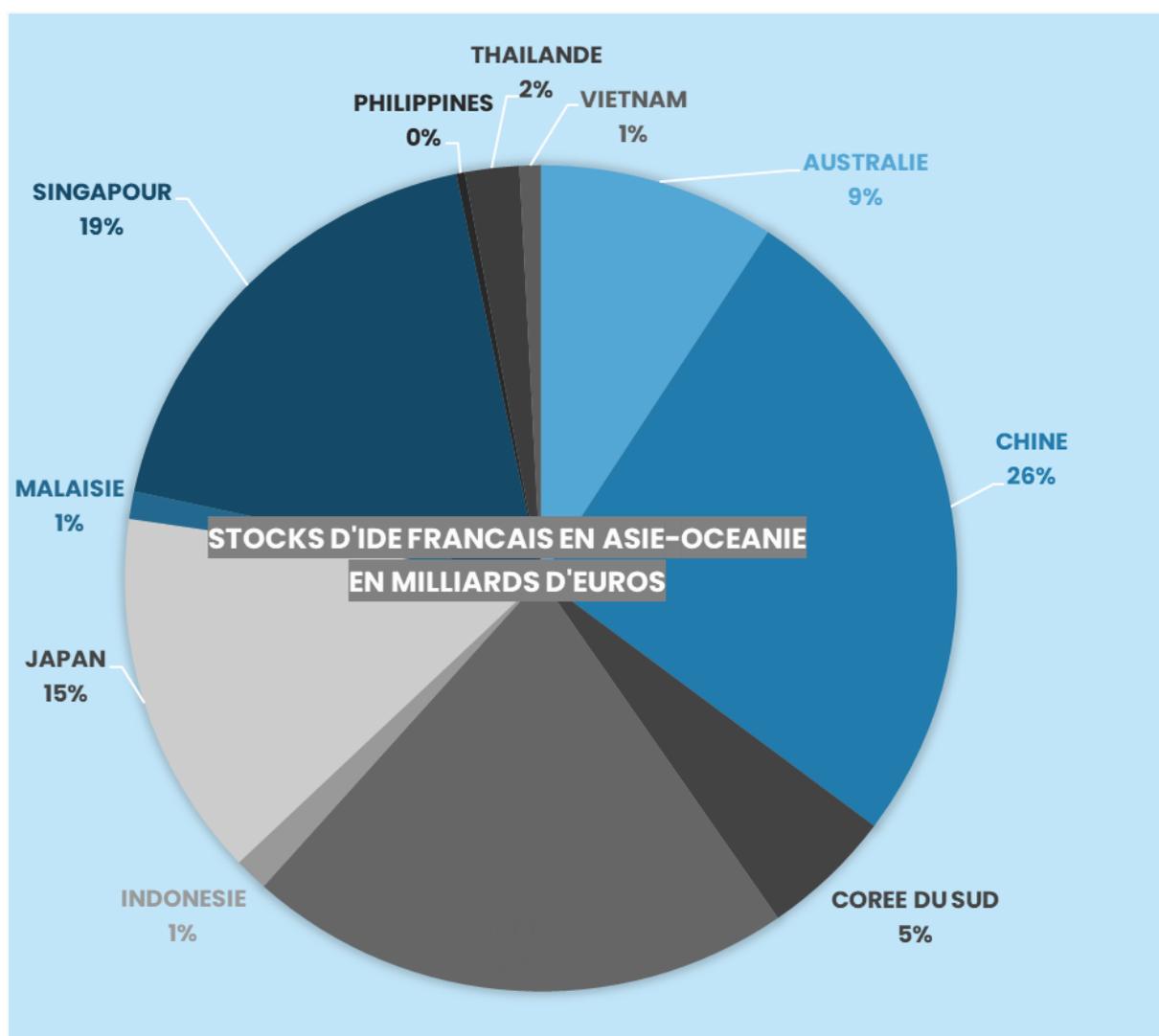


Source : TRENDEO



Source : Douanes françaises, 2023

- La région dispose d'atouts majeurs pour l'installation de multinationales : une population jeune, éduquée et multilingue, des infrastructures physiques et de télécommunications de très haute qualité.
- Les IDE ciblent davantage les nouvelles technologies, la robotique, les d'incubation de Start-up, l'édition de jeux vidéo, l'aéronautique et les technologies des semi-conducteurs.
- Les IDE français sont très faibles dans les pays comme l'Indonésie qui sera la septième puissance mondiale en 2030.
- La transition écologique et les défis de l'empreinte carbone pourraient pousser plus de mobilité dans les deux sens des IDE productifs.



Source : Douanes françaises, 2023

NOS CONSTATS :

- La France a enregistré un déficit commercial de près de 100 milliards, une évolution de 63% favorisée notamment par la baisse de la facture énergétique et du nucléaire.
- L'Allemagne est encore excédentaire avec 210 milliards d'euros cela est dû à sa structure industrielle. L'Italie est excédentaire avec 30 milliards d'euros à la faveur de sa forte compétitivité-prix.
- La contribution industrielle dans notre PIB représente 10%, elle est insuffisante et ne permet pas de résorber le chômage et le déficit de la balance commerciale.
- Les relocalisations de firmes robotisées et mécanisées créent trop peu d'emplois.
- La réindustrialisation et la décarbonation peuvent devenir des leviers d'une croissance économique durable.
- Les IDE entrants et sortants doivent être davantage au service de la transition écologique et de la limitation des trafics commerciaux de biens manufacturiers : colocalisation et transfert de technologie.
- Le monde a basculé vers l'Asie, la France est trop peu présente
- Les opportunités sur le marché Asie-Océanie sont considérables, la diplomatie économique doit être plus présente et plus opérationnelle.
- La nouvelle stratégie chinoise est d'investir et de produire dans les pays européens afin de contourner la nouvelle taxe.
- La principale destination de 88% des exportateurs français est l'Union européenne.
- La compétitivité-prix des produits français reste affaiblie et la compétitivité hors-prix insuffisante.
- La culture de l'internationalisation n'est pas la marque de fabrique des PME et ETI françaises.
- Les revenus financiers des délocalisations ne peuvent pas rééquilibrer la balance des paiements.